

Index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique - Mairie de Villefranche-de-Lauragais - Année 2023

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires, en moyenne, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes

INDICATEUR	1	Note pondérée		34,82 / 40
	Données de pondération de moyenne	Poids pondéré		
Répartition des effectifs :	88 100%		Notation des écarts	
A	3 3%			
Administrative	1 33%	nc		
Police Municipale	0 0%	nc		
Technique	0 0%	nc		
Social	2 67%	nc		
Sportif	0 0%	nc		
Animation	0 0%	nc		
Culturel	0 0%	nc		
B	9 10%			
Administrative	4 44%	5	2,22	
Police Municipale	1 11%	nc		
Technique	1 11%	nc		
Social	0 0%	nc		
Sportif	3 33%	14	4,67	
Animation	0 0%	nc		
Culturel	0 0%	nc		
C	76 86%			
Administrative	13 17%	40	6,84	
Police Municipale	3 4%	17	0,67	
Technique	40 53%	36	18,95	
Social	4 5%	nc		
Sportif	0 0%	nc		
Animation	14 18%	8	1,47	
Culturel	2 3%	nc		

*la mention nc signifie que les effectifs de la catégorie et de la filière ne comprennent pas d'agent des deux sexes

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes contractuels, en moyenne, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes

INDICATEUR	2	Note pondérée		6,82 / 10
	Données de pondération de moyenne	Poids pondéré		
Répartition des effectifs :	40 45%		Notation des écarts	
A	2 2%			
Administrative	1 33%	nc		
Police Municipale	0 0%	nc		
Technique	0 0%	nc		
Social	1 33%	nc		
Sportif	0 0%	nc		
Animation	0 0%	nc		
Culturel	0 0%	nc		
B	4 5%			
Administrative	1 11%	nc		
Police Municipale	0 0%	nc		
Technique	0 0%	nc		
Social	0 0%	nc		
Sportif	3 33%	8	2,67	
Animation	0 0%	nc		
Culturel	0 0%	nc		
C	34 39%			
Administrative	1 1%	nc		
Police Municipale	0 0%	nc		
Technique	14 18%	9	1,66	
Social	0 0%	nc		
Sportif	0 0%	nc		
Animation	19 25%	10	2,50	
Culturel	0 0%	nc		

*la mention nc signifie que les effectifs de la catégorie et de la filière ne comprennent pas d'agent des deux sexes

Nombre d'agent de sexe sous représenté parmi les dix agents ayant les plus hautes rémunérations

INDICATEUR	3
Note	4 / 10
3 femmes parmi les 10 agents ayant les plus hautes rémunérations	

Ecart du taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

INDICATEUR	4
Note	15 / 15
En 2023, le taux de promotion des femmes était de 8,43% (7 agents) et celui des hommes de 8,70% (4 agents), soit un écart de 0,26 points	

Note globale de l'index égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023

60,64 / 75

Note objectif : 56,25 Article L.132-9-5 CGFP

Explication méthodologique :

Du fait de l'effectif réduit de certaines filières et catégories, il n'était parfois pas possible de comparer car il n'y avait pas d'agent des deux sexes. Le calcul des moyennes pour les indicateurs 1 et 2 a été pondéré en fonction des effectifs. La note minimale a été proratisée aux critères applicables à la fonction publique territoriale soit 4 critères sur les 6 de la fonction publique d'état